

SECOND DEGRÉ 72

29 place d'Alger

72000 Le Mans

Tél : 02.43.28.69.58

Fax : 02.43.23.33.73

site internet : <http://snes72.org>

mél : snes72@nantes.snes.edu

Sommaire

Edito	p. 1	Inauguration du collège S. Veil	p. 5
	p. 2	Santé et sécurité au travail	p. 6
3 mois d'éducation en Sarthe	p. 3		p. 7
	p. 4	Mouvement inter Retraités	p. 8

Réunions d'informations SNES Mouvement inter-académique 2020

Mercredi 27 novembre 2019

de 9h30 à 11h30 et de
14h30 à 18h00

Jeudi 28 novembre 2019

de 10h à 11h30 et de
14h30 à 18h00

Mercredi 4 décembre 2019

de 14h30 à 16h30

Déposé
le 26/11/2019
Le Mans CTC

LE MANS PIC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

L'ÉDITO

Le 5 ! L'action c'est « Maintenant ou jamais* » !

par Jeoffrey-Gaylord Remaud

Il ne s'agit pas ici de vous proposer un article technique sur la Réforme avancée par le gouvernement : le SNES et la FSU mettent à disposition nombre de documents, publications, simulateur (Etmaretraite.fr), notamment sur les sites nationaux.

A grands traits, toutes et tous nous avons bien saisi que la retraite par points signifierait pour tous les salarié-e-s un triple scénario apocalyptique avec :

- davantage de cotisations, prises en compte de manière aléatoire et sans garanties (fluctuation de la valeur du point),
- un départ sans cesse reculé en inactivité de service (62, 63, 64 avec le ridicule âge pivot mais bien sûrement 65 voire 67 ans !)
- des montants de pensions drastiquement réduits (-300 à -1 000 € MENSUELS) notamment pour les catégories que cette réforme prétend vouloir protéger (collègues féminines, collègues touchés par les accidents de la vie et périodes incomplètes, y compris jusqu'au veuvage via les pensions de réversion !).

D'ici au 5-12, il nous appartient de s'informer, d'informer et de mobiliser l'ensemble de la profession, de la population même ! Saisissons-nous des outils mentionnés ci-dessus mais aussi des heures syndicales, des réseaux sociaux et de toutes les occasions informelles... Nous en avons besoin pour déconstruire les MENSONGES d'état, car il n'y a pas d'autres mots, que nous devons essayer à longueur de temps. En voici deux exemples entendus :

- le système à point serait plus efficace ? Foutaises maintes fois démontrées : parlons des régimes AGIRC et ARRCO qui fonctionnaient par points, comment se sont-ils portés ? Leur valeur n'a fait que s'effondrer. Parlons du tristement célèbre système complémentaire par points Creyf's-COREM, devinez ce qu'a fait la valeur du point au fil des années et donc des cotisations... baisser, baisser, baisser... Plus les collègues qui y avaient adhéré y cotisaient, plus ils y perdaient... Enfin, la Suède offre de ce côté-là encore un exemple éclairant : le système par point a signifié la baisse des pensions et y est aujourd'hui décrié !

- le futur système serait plus clair ? Sibeth Ndiaye, porte-parole du gouvernement, qui de son propre aveu se dit prête à mentir pour le Président, est allée jusqu'à dire que le système actuel était incompréhensible voire opaque et qu'il était actuellement impossible pour un salarié de connaître clairement son montant de pension et sa date de départ alors que le nouveau système apporterait de la clarté. Chacun pourra aisément vérifier que cette dame MENT et cherche à pervertir la démocratie en nous trompant. En effet, nous avons accès à des données (ENSAP), et même régulièrement à partir de 35 ans à des relevés de nos droits et plus tard à des simulations ! Dans le futur système, du fait de la variation de la valeur du point, il sera purement et simplement impossible de prévoir quoi que ce soit... Voilà qui est rassurant ?

Car collègues, camarades, it's now or never !

En effet, depuis l'accession au pouvoir d'Emmanuel MACRON et dans sa suite du gouvernement issu de La République En Marche et donc de la nomination de Jean-Michel BLANQUER, nos conditions non seulement de métier mais également d'existence n'ont fait que régresser ! Pour alléger le quotidien des personnels et le surcroît de travail qu'ils subissent, on leur inflige une seconde heure supplémentaire obligatoire. Pour montrer combien on souhaite favoriser leur accompagnement, on supprime toutes les instances paritaires qui permettaient de les soutenir, les défendre... Pour bien revaloriser leur rémunération, on continue le gel du point d'indice et on reporte les mesures PPCR tout en communiquant de manière volontairement inexacte sur de pseudos 300 euros qui viendraient hypothétiquement en 2020... Pour bien soulager la fatigue des personnels, on introduit une obligation de formation sur les périodes de vacances... Pour montrer toute l'écoute que l'on a des personnels, on leur impose à la hussarde des réformes (lycée...), des évaluations, des suppressions de moyens (CIO, postes) ... Et tout est à l'avenant... Pour réaffirmer la nécessité d'une fonction publique

solide, on impose une réforme qui détruit le statut, précarise les personnels...

Et maintenant, il faut qu'on en vienne à cette réforme des retraites qui entend ni plus ni moins nous spolier du fruit de nos efforts ! C'est purement et simplement une captation des richesses, un vol ! Si l'on résume : un plus grand nombre qui aura travaillé plus longtemps devrait se contenter de se partager moins.

Non, il est grand temps de dire clairement que la coupe est pleine ! Ça suffit ! Le 5-12 doit être le point de départ de l'inversion ! Alors certes cette grève semble s'annoncer suivie. Beaucoup en parlent... questionnent ! Mais il nous appartient que cette grève soit un raz de marée ! Montrons clairement que notre colère et nos refus sont UNANIMES !

Alors que les médias tentent de nous vendre un scénario déjà écrit qui se voudrait une répétition de 1995... Gardons la tête froide et regardons les choses objectivement : l'Histoire n'est pas écrite c'est nous qui la ferons ! Il nous appartient de l'écrire massivement, résolument de manière déterminée et organisée ! Le jeu en vaut la chandelle : à raison de

300 à 1 000 euros mensuels de pensions EN MOINS c'est 3 600 à 12 000 euros par an pendant de nombreuses années que l'on risque de laisser,, en survivant avec des retraites misérables !

Faites vos calculs vous-mêmes, il est évident qu'il y a plus à gagner en livrant cette bataille plutôt qu'en restant l'arme au pied à attendre qu'un syndicat de compromis-sion, la CFTD, négocie des clopinettes sur notre dos...

Alors soyons nombreux, forts, unis, déterminés pour la grève du 5-12 et qui sait, si le pouvoir n'entend toujours pas la mesure de notre COLÈRE et notre refus de la MISÈRE... tenons-nous prêts à nous lancer dans une lutte inscrite dans la durée !



3 mois d'éducation en Sarthe : septembre 2019 - novembre 2019

par Lionel Quesne

3 septembre : C'est reparti ! Les vacances sont passées mais les collègues du Lycée Touchard retrouvent le proviseur dans le même état qu'ils l'avaient laissé, c'est-à-dire en proie à des bouffées d'autoritarisme. Alors c'est reparti : mobilisation et dénonciation de la situation pour juguler ces crises en les traitant tôt.

14 septembre : 2 semaines après la rentrée, on ne peut pas faire autrement que de le constater : le financement de la Région des pays de la Loire n'a pas suffi à doter tous les élèves de seconde et de première d'un manuel dans chaque discipline. Cela n'a pas empêché pas ladite région de tordre le bras aux CA de juin en les menaçant de ne pas bénéficier de ce financement (insuffisant) si l'établissement ne se faisait pas le relais de la propagande régionale !

17 – 18 septembre : séance de rattrapage pour le brevet. Un nombre record d'inscrits : 60 au lieu d'une quinzaine les autres années. C'est la conséquence de la canicule de juin et de la mansuétude administrative pour accéder à cette session bis. Pour faire face à cet afflux inaccoutumé, les élèves ont été accueillis dans deux centres d'examen, les collèges Pierre-Gilles-de-Gennes (ex Maroc) et le Vieux-Colombiers au Mans. Ils ont été surveillés par des enseignants et des personnels non-enseignants du centre d'examen. À quand des corrections « effectuées par des personnels non-enseignants » ?

18 septembre : autre bilan : de plus en plus d'apprentis dans la région... sauf en Sarthe où le nombre reste stable. Cela signifierait-il qu'ici on reste sourd aux sirènes vantant la formation patronale comme une panacée ? Ou que l'activité économique départementale n'est assez florissante pour que les employeurs se consacrent à la formation ?

24 septembre : Greta, tu as été entendue ! Il y a maintenant des éco-délégués dans les collèges et les lycées ! Pourvu que ce ne soit pas qu'un argument opposable à celles et ceux qui auraient des fourmis dans les jambes et des envies de manifester leur inquiétude face à l'urgence climatique !

7 octobre : inauguration en grande pompe de l'internat du collège Henri Lefevre d'Arnage au cours de laquelle on se félicitait du confort de locaux spacieux, de leur luminosité, de l'esthétique de l'ossature bois, de l'équipement informatique, des « mamans de substitution que sont la principale et les 2 CPE » (sic !)... En

définitive, ce tableau idyllique pourrait bien masquer un quotidien un tout petit peu moins rose.

9 octobre : Rien ne va plus en STAPS à l'Université du Mans : les enseignants démissionnent de leurs responsabilités administratives pour protester face au manque de recrutements indispensables. En attendant, pour que la formation soit délivrée, ils doivent effectuer chacun 125 heures sûr. Record battu ! Mais les professeurs de STAPS trouvent que les heures sup, à la longue, ce n'est pas bon pour la santé. Faisons confiance aux spécialistes.

12 octobre : Les étudiants de STAPS ont envahi la « maison de l'université ». Rachid El Guerjouma, Président de l'Université leur assure, mégaphone en main, que les deux postes réclamés de toute urgence sont la priorité de l'Université. En fait, il en faudrait sept pour que le compte y soit.

16 octobre : opération séduction de la fédération du bâtiment auprès de 836 scolaires invités à visiter plusieurs chantiers en Sarthe. « Engagez-vous qu'ils disaient. » C'est pas compliqué finalement, l'orientation !

17 octobre : bilan à la veille des premières vacances : depuis la rentrée les élèves de 5^e, 4^e et 3^e des collèges René Cassin de Ballon et Jean Moulin de Marolles-les-Braults n'ont pas reçu la moindre heure d'enseignement en allemand ! Pas de remplaçant et aucun candidat contractuel à l'horizon ! Situation analogue en lettres classiques au collège la Foresterie de Bonnétable. Y a pas à dire, on exerce un métier attractif !

23 octobre : les 1 000 étudiants en STAPS ne désarment pas. Ils manifestent tout de noir vêtu. Au milieu d'eux, les 20 enseignants, eux en blancs. Gouttes d'eau dans la marée. Les 21 et 22 octobre, ils avaient organisé les 24 heures Stud'Staps. Le Mans oblige.

25 octobre : l'école « Espérance banlieue » qui avait prévu d'ouvrir à la rentrée des vacances d'automne devra patienter encore un peu en raison de retard pris par les travaux de mises aux normes des locaux de l'Afpa. Pour l'instant, 8 élèves sont inscrits dans cette école privée hors contrat où l'on mise sur quelques rituels pas du tout anodins (lever du drapeau, port de l'uniforme...) pour « donner le goût de la réussite scolaire aux jeunes des quartiers défavorisés », en l'occurrence des Glonnières au Mans. Annexement, cette école a pour projet un peu moins avoué d'envisager ces quartiers

comme une terre de mission où il convient d'apporter la vraie foi. Tout cela avec le financement du MEDEF. Le sabre, le goupillon et le capital. L'alliance s'étoffe. Il n'est pas dit que cela la rende plus innovante.

28 octobre : sale temps en Sarthe pour les bidules pédagogiques ultralibéraux : l'ouverture de l'internat de luxe de La Bruère-sur-Loir est-elle aussi retardée. Mais là plutôt en raison des indécidables de son directeur. Dépêchons ! Dépêchons que diable ! Les milliardaires s'impatientent !

4 novembre : reprise avec dans le viseur les conseils de classe du 1er trimestre et les premières épreuves du bac sous la forme des E3C en janvier. Sauf que personne ne sait encore comment tout cela doit fonctionner. Les petits génies ministériels si sûrs d'eux et de la magnificence de leur réforme n'ont simplement pas vu qu'avec le jeu des spécialités en première, il pouvait y avoir plus de profs que d'élèves dans une « classe ». Alors comme d'habitude, on va demander au local de se débrouiller avec des « solutions » qui vont de « tous les profs de spé en amphi » pour une vaste séance de on-ne-sait-pas-trop-quoi et des conseils de première ne réunissant que les profs du tronc commun avec le risque d'écarter d'ores et déjà une des trois spécialités alors que cela ne devait se faire qu'à la fin du deuxième trimestre. Que les élèves soient rassurés : ils bénéficieront de toute l'attention qu'ils méritent. Ça va de soi. Bienveillance, qu'on vous dit. Quant au E3C, quand auront-elles lieu ? Qui choisira les sujets ? Qui corrigera les copies ? Mystères. Mais on est large : il reste deux bons mois d'ici là. Une chose semble acquise cependant, et c'est bien l'essentiel : les copies seront scannées. Attention les yeux !

On apprend par ailleurs qu'au collège de Bonnétable, on n'a peut-être pas de latin mais on a des manuels numériques auxquels les élèves ont accès en se connectant depuis leur domicile via Pronote. Alléluia ! Fini les cartables trop lourds ! Oui mais pour ceux qui n'auraient pas d'ordinateur à la maison ? L'établissement leur confie-t-il au moins une tablette ? Le principal adjoint admet un tantinet gêné qu'il existe bien un pack d'une cinquantaine de tablettes au collège qui a été fourni par le Département il y a 4 ans dans le cadre d'un plan de déploiement numérique pour les établissements scolaires. « Mais elles sont déjà obsolètes » et surtout « elles ne fonctionnent plus très bien. Donc, elles ne servent plus beaucoup. » Qu'est-ce qu'il y avait eu comme com' là-dessus pourtant ! Mais il y a pire en qui concerne l'égalité d'accès des élèves aux outils pédagogiques élémentaires (des manuels). En effet, encore plus dans ses petits souliers la principale confesse

« le plus embêtant, ce sont les soucis de connexion, de débit trop faible. C'est le cas dans certains villages en campagne » . Il aura certainement échappé à certains que Bonnétable était effectivement plutôt en zone rurale. Mais s'il fallait s'arrêter à ce genre de détails...

Et au fait, qui nous fournira les ordinateurs pour que l'on puisse corriger les copies d'E3C numérisées ?

13 novembre : Toujours pas de prof d'allemand aux collèges René Cassin de Ballon et Jean Moulin de Marolles-les-Braults. La continuité du service public, l'égalité de traitement des usagers, ça dit encore quelque chose à quelqu'un en haut lieu ou cela appartient définitivement à l'ancien monde ?

14 au 15 novembre : l'immolation du jeune étudiant lyonnais en très grande précarité provoque la mobilisation des élèves du Lycée Bellevue qui bloquent leur établissement pendant deux jours.

19 novembre : réunion publique organisée par le Comité de Vigilance Laïque dont la FSU est partie prenante. Paul Devin (inspecteur de l'Éducation nationale, secrétaire général du SNPI-FSU, syndicat des inspecteurs (IEN et IA-IPR) et spécialiste de la question est venu nous exposer tout le bien que l'on devait penser du réseau « Espérance, banlieue » où l'on fricote allègrement avec les franges les plus réactionnaires de l'Église catholique (Fraternité sacerdotale Saint-Pie X, Opus Dei) et la droite la plus extrême (RN, Zemmour...). On a quelques raisons sérieuses d'être inquiets pour les mômes qui se feront piéger au « cours Jules Verne » (future école Espérance banlieue du Mans).

20 novembre : Une intersyndicale emmenée par la FSU organise un rassemblement devant la DSDEN avec les personnels AESH. Une délégation est reçue par le Secrétaire général (la DASEN était occupée. C'est pas de chance !). C'est l'occasion de porter les revendications de ces personnes indispensables mais très maltraitées par l'institution (temps incomplets subis, incertitude quant aux quotités de travail, salaires versés avec retard, manque de formation, absence de statut pérenne). Et pour ne pas déroger à la règle de la maltraitance institutionnelle, le Secrétaire général les accuse « d'instrumentaliser la noble cause du handicap pour créer la polémique ». Il faut oser ! Audiard ? Vous avez dit Audiard ?

22 novembre : Aïe ! Dernière minute : finalement l'école « Espérance Banlieues » ouvrira dès lundi 25 novembre... avec 5 élèves et... 2 enseignantes ! Là, c'est sûr, on ne peut pas s'aligner sur l'école du CAC 40 et de la messe en latin !

L'inauguration... ou comment on ne fait pas vivre la république !

Par Jeffrey-Gaylord Remaud

Non ce n'est pas le titre d'une nouvelle, c'est un récit bien réel et récent. Le collège Anjou à Sablé, à l'issue d'une campagne de déconstruction-reconstruction de 14 millions d'euros avait changé de nom en janvier 2019, pour devenir le Collège Simone Veil.

Au passage ce changement de nom s'était fait en l'absence totale de concertation sans volonté d'utiliser cette occasion, notamment sur le plan pédagogique, pour y associer les premiers utilisateurs à savoir les élèves et les personnels. Tout avait été appris à la hussarde, par la presse et le choix, plutôt le non-choix, avait été fait par un simple vote en conseil d'administration : ce sera Simone Veil, pour ou contre ? C'était à ce moment-là la démocratie, littéralement « le peuple qui choisit » que l'on avait bafoué.



Cette fois, en ce lundi 18 novembre, à 11 heures, c'est la République que les serviteurs de l'État et les élus n'ont pas servie. En effet, à peine annoncée une dizaine de jours auparavant, c'était enfin le moment de l'inauguration officielle ! Officiels c'est bien le mot !

Un collège rénové avec une aile entière de salle de classe, une nouvelle restauration, un nouveau système de chauffage géothermique, des ateliers pour l'EGPA, des logements de fonction, une cour réhabilitée... que de changements dans la vie des collégiens, de leurs familles, des personnels !

Voilà donc une occasion inespérée dans un établissement en Éducation Prioritaire dans une ville aussi touchée par les problématiques sociales que Sablé, de redonner de la fierté aux élèves, du sens à la cohésion des territoires, de faire vivre la République au sens premier : la chose

publique !

La livraison officielle de cet outil au service de l'éducation à tous, tout d'abord aux élèves, aurait dû être un temps important, une occasion de faire vivre la « cité »...

Dans un établissement qui se bat pour porter haut les couleurs du service public d'éducation auprès d'élèves issus à la fois de la diversité et de la ruralité, c'était une occasion unique d'en faire un événement pour les élèves, leurs familles et les personnels ! Ceux qui doivent être au cœur de nos préoccupations. On aurait donc pu après dix mois d'attente, imaginer un événement en soirée ou lors des portes ouvertes...

Que nenni ! Officiels que l'on vous dit ! Malgré la volonté et les efforts de l'établissement d'associer les quelques collégiens du CVC, les parents et personnels élus au CA qui tant bien que mal avaient pu se libérer, ce fut simplement un moment d'officiels ! Et le happy few était bien là au complet, tous bords confondus : aussi bien du côté de l'état que du département avec le recteur, la DASEN, la sénatrice, la députée, le président du conseil départemental, le maire... Tous que l'on vous dit !

Bref de quoi nourrir la communication du conseil départemental, quelques articles de presse, quelques beaux discours et petits fours... Mais enfin, quel sens cela a-t-il eu pour les premiers concernés, les élèves et les personnels ? Pour eux, rien, une journée comme une autre... Quel message leur renvoie-t-on ? Que ceux qui sont censés les représenter, les administrer au sens premier du terme (je rappelle que le ministre c'est le serviteur celui qui est en mission, en charge, au service de la communauté) vivent à part, dans l'entre-soi ! Nul doute que le timing fut en fonction des emplois du temps respectifs de messieurs le recteur et le président du conseil départemental... Trop importants... Un beau message propre à alimenter bien des réflexions chez les élèves et les familles de ces territoires de la République... Notamment sur l'égalité... Bref, encore une occasion de gâchée !

Cette austère législation sur la santé et la sécurité au travail (SST), que nous devrions pourtant tous connaître...

Par Sophie Pereira, représentante Snés-FSU des personnels au CHSCT-D de la Sarthe

Le 5 septembre 2019, le CHSCT ministériel (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au niveau national) a adopté une série d'orientations qui deviennent des priorités nationales et doivent être prises en compte dans les programmes de prévention des risques professionnels des services et des établissements de l'éducation nationale. Quatre objectifs doivent être atteints :

1- Intégrer la santé et la sécurité au travail dans la gouvernance des académies en renforçant la prévention des risques professionnels, la prévention des risques psychosociaux (mal être, souffrance au travail, harcèlement, violences sexistes et sexuelles etc.) et en initiant des « démarches d'amélioration de la qualité de vie au travail » (management, climat social, contenu du travail etc.)

2 - Développer une médecine de prévention pluridisciplinaire (avec des équipes dans chaque académie, ce qui n'est pas gagné au passage).

3 - Systématiser la mise en œuvre d'actions de prévention en cas d'accidents de service, d'incidents graves, ou de situations de travail dégradées.

4 – Renforcer la prise en compte des risques liés aux bâtiments (amiante, air, radon...).

Ces ambitions sont élevées et doivent être remises dans leur contexte, malheureusement trop souvent méconnu : celui du droit et de la notion de responsabilité.

Petit rappel : en matière de santé et de sécurité au travail, un cadre réglementaire contraignant existe et s'applique, y compris dans l'Éducation Nationale. Ce principe, il faut le dire, n'est pas encore intégré dans l'esprit de beaucoup de fonctionnaires (et encore moins dans celui de certains chefs d'établissement). Les textes qui intéressent particulièrement la SST

sont tout d'abord européens et s'imposent à notre législation puisque la France a signé ces conventions internationales. Mais les personnels de l'Éducation Nationale sont aussi soumis à une législation nationale : partie IV du Code du travail, Décret n°82-453 (ainsi que sa circulaire d'application de 2015), et enfin les fameuses orientations stratégiques ministérielles listées plus haut.

Que disent tous ces textes de loi ? Les chefs de service de l'EN (hiérarchie au-dessus des personnels) sont responsables de veiller à la sécurité et à la protection de la santé physique et mentale des agents sous leur responsabilité. Ils doivent aussi appliquer les règles du Code du travail, y compris en matière d'information et de prévention des risques. Concrètement, si un chef d'établissement voit un enseignant de son lycée (ou de son collège) monter sur une échelle pour changer une ampoule, sans formation ni équipement de protection particulier, il doit l'obliger à s'arrêter. S'il n'est pas écouté et si l'enseignant s'électrocute, le chef d'établissement est responsable car il a le devoir de se faire obéir. Que risque-t-il puisqu'il n'a pas appliqué la réglementation, qu'il a laissé faire, et qu'un accident est arrivé ? En tant que décideur, sa responsabilité **personnelle civile, administrative ou pénale** est mise en jeu. Cela peut donc aller très loin pour lui. La responsabilité civile peut entraîner des dommages et intérêts aux victimes. La règle numéro 1 en la matière étant que l'employeur est responsable de nos agissements dans notre travail et a une obligation de moyens **et de résultats** dans le domaine de la SST. La responsabilité pénale elle, est assurée personnellement par le chef de service qui est responsable directement de la santé, de la sécurité, de la protection des personnels et élèves de l'établissement. Or, une fois engagée, elle peut entraîner de graves conséquences (allant jusqu'à l'homicide involontaire). La responsabilité administrative s'appuie sur les « droits

et obligations des personnels » et peut déboucher sur des avertissements, blâmes etc. Bien entendu toutes les responsabilités peuvent être cumulées et il y a alors des nombreux comptes à rendre.

Attention, la législation s'applique également à tous les agents et personnels qui, en tant que citoyens, se doivent de la respecter. Chacun de nous doit en effet prendre en charge sa propre sécurité, mais aussi celle des autres. Toute personne peut donc être pour-

peine d'avoir des ennuis. C'est dans ce cadre qu'interviennent différents acteurs, dont les CHSCT (qui existent à l'échelle nationale, académique et départementale). C'est l'institution consultative privilégiée en matière de Santé Sécurité au travail. Instance de dialogue entre les partenaires sociaux (administration et représentants des personnels), elle doit contribuer à l'élaboration et au suivi de la politique de prévention en faisant le point sur tous les signale-

ments notés dans les différents registres de santé et sécurité par les personnels. Elle peut aussi être saisie par n'importe quel membre du personnel de l'éducation nationale, ou par un usager, en cas d'alerte ou de danger grave et imminent entraînant un droit de retrait. Même si une situation à risque n'atteint pas ce niveau il faut la noter dans le registre de l'établissement (il doit toujours y en avoir un) et ne pas hésiter à la faire remonter au CHSCT. Dans les deux cas, il suffit d'envoyer un message sur l'adresse électronique de la secrétaire du CHSCT (secretaire-chsctd72@ac-nantes.fr).



suivie en cas de non-assistance à personne en danger (par exemple), ou d'inaction face à une situation à risque ayant entraînée un accident de travail. La chaîne des responsabilités peut donc amener beaucoup de personnes devant les tribunaux, surtout en cas d'accident grave. Ce qui semble évident et simple en cas d'accident de travail, peut l'être moins pour les risques psychosociaux, et pourtant les mêmes principes s'appliquent.

On comprend donc que les programmes de prévention et d'amélioration des conditions de travail soient un enjeu pour l'institution qui se doit d'agir sous

À l'heure où les drames se multiplient dans l'Éducation Nationale, où le stress et la pression s'additionnent dans un contexte de réformes tout azimut aggravant notablement les risques psychosociaux, nous devons nous informer sur les risques encourus, sur les législations qui nous protègent, et nous ne devons pas hésiter à dénoncer à qui de droit des situations inacceptables. La pire chose à faire devant de telles situations est de se taire.

Pour toute autre information relative au CHSCTD, n'hésitez pas à consulter le site internet de la section départementale du SNES (<http://snes72.org>).

Mouvement Inter 2020...

Un premier pas vers l'arbitraire ?

Par Xavier Hill

Le mouvement « Inter » 2020 a commencé ce mardi 19 par l'ouverture du serveur SIAM, sur iProf, qui le restera jusqu'à lundi 9 décembre à 12 heures.

Si les règles du mouvement Inter n'ont pas fait l'objet de modifications majeures cette année (attention cependant à la possibilité de rapprochement de conjoint sur la résidence privée, qui peut être piègeuse, ou à l'obligation de justifier de la non-dissolution d'un PACS, le cas échéant), la mise en œuvre de la loi abjecte de « transformation » de la fonction publique, dès le 1er janvier 2020 pour les mutations, va rendre ce mouvement totalement obscur par la disparition totale de tout contrôle syndical des opérations effectuées par l'administration – contrôle qui était effectué de façon exhaustive par les commissaires paritaires du SNES-FSU, tant au niveau national qu'académique. Dit autrement, seule une confiance aveugle dans le fonctionnement des services de l'administration pourra « garantir » le respect des règles et l'absence de tout passe-droit...

Dans ce contexte, les commissaires paritaires ne pourront assurer la défense des droits des collègues uniquement sur la base des éléments qu'ils leur fourniront : il est crucial que chaque postulant communique au SNES-FSU les éléments de son dossier par les fiches de suivi ad hoc, soit sous forme numérique en y accédant via les sites académique ou national (rubrique « mutation »), soit par voie postale (cocher la case de demande de suivi si souhaité). De nombreux autres outils sont proposés sur le « portail mutation » du site national (barres indicatives des mouvements précédents, calculateur de barème... et pour les syndiqués un récapitulatif qui vous indique l'ensemble des pièces justificatives à fournir), vous pouvez aussi vous adresser aux sections départementale ou académique pour obtenir une aide personnalisée.

Une seconde phase cruciale se déroulera courant janvier sur une période de 15 jours : la vérification du barème et les possibilités de correction. Là encore, seuls y auront accès les postulants et les militants du SNES ne pourront apporter de l'aide qu'aux collègues qui nous saisiront. Nous rappellerons ces dates dès que nous les connaîtrons.

Encore debout les retraités

Par Christian Laplagne

La retraite devient un élément de conversation particulièrement à l'ordre du jour par les temps qui courent. Il faut dire que les sujets de protestation sont multiples. Il semble en plus que cela ne soit que le début. Des mouvements sont annoncés dans un avenir très proche qui risquent de bousculer un gouvernement inquiet.

N'hésitons pas à affirmer qu'après avoir fait mine d'écouter le bon peuple de France par la force des choses à travers l'éruption du mouvement dit des gilets jaunes, le président est revenu à ses amours d'antan : réformes, économie et une non-écoute des corps intermédiaires tout en disant le contraire. Ainsi les retraités actuels, 15 millions tout de même, malgré des démarches nombreuses et variées essuient un refus permanent d'être reçus par lui. Car en plus d'avoir perdu 4 % de pouvoir d'achat, en plus d'avoir subi la hausse de la CSG et de certains prélèvements, en plus d'une augmentation des produits énergétiques, des loyers, les retraités s'inquiètent aussi de la future réforme des retraites qui amènera à coup sûr une baisse des pensions. La plupart des observateurs s'accordent à le dire et cela risque d'avoir une incidence sur nos pensions actuelles.

Mais notre président est un excellent communicant. Il annonce ainsi avoir contribué à faire en sorte que nos lunettes et autres appareils auditifs soient pratiquement gratuits. Mais il a oublié de préciser que ce sont les mutuelles qui sont mises à contribution pour compenser le manque à gagner. Et qui financent les mutuelles sinon nous ? Elles augmentent toutes et nous sommes bien placés pour en parler.

Autre exemple de communication : à entendre la grande presse la Sécurité sociale est en déficit de 5,3 milliards. Or dans le projet de loi de finance 2020 les administrations de Sécurité sociale présentent un excédent de 11,7 milliards ! Où est passée la différence ? Le gouvernement impose à la sécu de rembourser la dette accumulée pendant la crise financière. En fait la Sécurité sociale est excédentaire depuis 2014.

Tout cela pour dire que les retraités refusent de renoncer à leurs droits. Nous en avons fait la preuve dans le cadre de l'intersyndicale le 8 octobre. Dans toute la France et au Mans il ne fallait pas manquer de courage car le temps avait décidé de se mettre au diapason de notre humeur. Ce sont tout de même 400 braves qui ont bravé une pluie intense pour montrer leur détermination. Après avoir rebaptisé certains lieux (la place de la sirène est devenue celle de la justice sociale par exemple), nous nous sommes rendus en délégation à la préfecture ou nous avons été reçus par le chef de cabinet pour lui faire part de notre colère.

Tout nous incite à la vigilance et à faire face à d'autres coups bas gouvernementaux. **Le SNES- FSU à cet effet s'associe à l'intersyndicale au grand mouvement de contestation qui se prépare le 5 décembre.**